



# Collaboration interprofessionnelle en milieu scolaire : complémentarité des rôles des psychologues et des psychoéducateurs



**Julie-Pier Galerneau**

B. Éd., étudiante à la maîtrise en psychopédagogie,  
Faculté des sciences de l'éducation,  
Université Laval



**Myriam Lapointe-Breton**

Ps. éd., étudiante au doctorat en psychoéducation,  
Faculté des sciences de l'éducation,  
Université Laval



**Sonia Daigle**

Ph. D., professeure titulaire en psychoéducation,  
Faculté des sciences de l'éducation,  
Université Laval

## Introduction

La collaboration interprofessionnelle entre les membres du personnel professionnel en milieu scolaire apparaît comme une approche efficace pour soutenir la réussite éducative des élèves (Beaumont et al., 2010). Or, comment organiser les services professionnels de manière efficace? Plus spécifiquement, quels rôles et quelles responsabilités devrait-on donner aux psychologues et aux psychoéducateurs en milieu scolaire? La professeure titulaire Sonia Daigle a été invitée à répondre à ces questions lors de la 3<sup>e</sup> journée *Questions de l'heure sous la loupe de l'UMR Synergia*. Cet article rapporte les propos de la conférencière et vise à clarifier la répartition des rôles entre les psychologues et les psychoéducateurs scolaires, en retraçant leur évolution historique dans les milieux éducatifs et en examinant leur champ d'exercice respectif. Il présente ensuite les fondements et les bénéfices de la collaboration interprofessionnelle en contexte scolaire. Enfin, il expose les modalités par lesquelles l'intégration concertée des expertises professionnelles peut constituer un levier stratégique pour répondre aux besoins des élèves et promouvoir le bien-être de tous.

## Comment l'intégration des psychologues et des psychoéducateurs a-t-elle évolué dans les milieux scolaires ?

Afin de comprendre pleinement les rôles et responsabilités des psychologues et psychoéducateurs en milieu scolaire, il importe de retracer sommairement l'histoire de leur intégration et d'analyser l'évolution des mandats qui leur ont été attribués au fil des ans. Les psychologues ont été les premiers à intégrer le corps professionnel des écoles québécoises dans les années 1950. Leur mandat initial était principalement axé sur l'évaluation des capacités intellectuelles des élèves et l'attribution des codes de difficulté, une procédure qui permettait ensuite d'obtenir du financement supplémentaire pour les établissements scolaires. Ils étaient également chargés de réaliser des évaluations collectives afin d'identifier les élèves à risque et présentant des difficultés d'adaptation, une approche qui préfigure les pratiques actuelles de dépistage (Montreuil et Goguen, 2016).



À compter des années 1960, les psychoéducateurs intègrent le système scolaire québécois. Issus majoritairement des centres d'accueil, ils avaient pour mission d'accompagner les élèves en difficulté d'adaptation et d'exercer un rôle-conseil auprès des membres des équipes-écoles. À cette époque, les éducateurs spécialisés n'étaient pas encore intégrés au milieu scolaire, ce qui conférait aux psychoéducateurs un rôle central dans l'intervention directe auprès des élèves.

La création de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQa) remonte à 1962. Quant aux psychoéducateurs du Québec, ils sont d'abord intégrés à un ordre professionnel conjoint en 2000 et à un ordre professionnel autonome en 2010 (Daigle et al., 2021). De plus, en 2012, l'entrée en vigueur du projet de loi 21 entraîne des ajustements dans leurs mandats respectifs. À compter de 1972, l'arrivée des éducateurs spécialisés dans les écoles modifie l'organisation des services, contraignant les psychoéducateurs à délaisser progressivement l'intervention directe auprès des élèves au profit d'un rôle axé sur l'exercice du rôle-conseil.

Les psychologues représentent aujourd'hui 8,5 % de l'ensemble du personnel professionnel (OPQa, 2024). Cet état de situation est la résultante d'une combinaison de facteurs ayant contribué à leur exode des milieux scolaires : un temps-travail consacré majoritairement à des tâches évaluatives liées à des impératifs financiers, l'obligation de mener à terme des études doctorales à compter de 2008 pour accéder à l'OPQ, des conditions salariales désavantageuses, etc. (Grou, 2018). Par contre, la diversification des mandats confiés aux psychoéducateurs participe de l'attractivité persistante de ces milieux de travail. Ils comptent de nos jours pour 26,8 % du personnel professionnel (OPQ, 2024). En bref, ces chiffres illustrent une restructuration des pratiques en fonction de la complémentarité de leur champ d'exercice.

## Quelles sont les différences entre le champ d'exercice actuel des psychologues et celui des psychoéducateurs ?

Les psychologues et psychoéducateurs partagent certaines responsabilités communes en matière d'évaluation, de dépistage, de rôle-conseil et d'intervention, mais leur domaine d'expertise demeure distinct (OPPQ, 2022; OPQb, 2007). D'une part, le champ d'exercice des psychologues est le suivant : « Évaluer le fonctionnement psychologique et mental ainsi que déterminer, recommander et effectuer des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale de l'être humain en interaction avec son environnement (Office des professions du Québec [OPQb], 2012). D'autre part, celui des psychoéducateurs se lit comme suit : Évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne ainsi que contribuer au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement » (OPQb, 2012).

Cette distinction met en évidence l'importance de la présence des psychologues dans les écoles primaires, où les besoins en évaluation diagnostique sont plus marqués. Toutefois, elle soulève une réflexion quant à la pertinence de maintenir des tâches essentiellement axées sur l'évaluation au secondaire, où la majorité des élèves nécessitant un accompagnement professionnel ont déjà été identifiés. En ce sens, l'Ordre des psychologues et l'Association québécoise des psychologues scolaires (2007) considèrent qu'il y a une méconnaissance de la diversité de leurs compétences et souhaitent s'éloigner du modèle médical qui les contraint à limiter leur agir professionnel principalement à des évaluations diagnostiques. Quant aux psychoéducateurs, ils sont parvenus à échapper à une issue qui aurait pu être similaire. Leur combat a été davantage de faire reconnaître leur spécificité au regard des TES en ne limitant pas leur action à l'intervention directe auprès des élèves, en mettant de l'avant l'évaluation des capacités adaptatives et en s'engageant activement dans l'exercice du rôle-conseil.

## Quels rôles et quelles responsabilités devrait-on donner aux psychologues et aux psychoéducateurs dans nos écoles secondaires ? Devrait-on former des équipes multidisciplinaires ou bien miser sur l'un ou l'autre de ces professionnels ?

Afin de répondre à ces questions, la conférencière compare les données obtenues tirées de la recherche « Portrait des besoins du personnel éducatif des centres de services scolaires partenaires de l'UMR Synergia » dirigée par Nandy Gaudreau et ses collaborateurs. Elle précise que 29 psychologues et 55 psychoéducateurs ont participé à cette étude. Le tableau 1 présente les résultats préliminaires de cette étude selon les variables suivantes : sentiment d'efficacité personnelle (SEP) à intervenir auprès des élèves présentant des difficultés d'adaptation (PDA), SEP à exercer en contexte de rôle-conseil, SEP à intervenir dans divers contextes et auprès de diverses clientèles d'élèves PDA, attitudes envers l'inclusion scolaire des élèves PDA et fréquence d'utilisation des moyens d'intervention.

Les résultats de cette étude sont en concordance avec le champ d'expertise des psychologues et des psychoéducateurs, et ce, en fonction des rôles et des tâches qui leur sont confiés. Dans cet ordre d'idées, le fait de maintenir les psychologues dans un rôle prédominant d'évaluateur limite l'expression de l'ensemble de leurs compétences. À ce propos, la littérature démontre que les psychologues aspirent depuis de nombreuses années à la reconnaissance de leurs compétences autres que celle de l'évaluation diagnostique. Pour leur part, les psychoéducateurs et psychoéducatrices ont des conditions d'exercice qui alimentent un SEP plus élevé que les psychologues face à un ensemble de tâches qui sont en concordance avec leur champ d'expertise.

Étant donné l'expertise distincte de chaque profession et les actes qui y sont réservés, la collaboration interprofessionnelle entre les psychologues et les psychoéducateurs constitue une approche pertinente pour répondre efficacement aux besoins des élèves à tous les niveaux d'enseignement. En mobilisant la complémentarité des expertises, cette collaboration favoriserait une prise en charge plus cohérente et adaptée aux réalités psychosociales du milieu scolaire (Beaumont et al., 2010).

**Tableau 1.**

*Résultats préliminaires comparatifs entre les psychologues et les psychoéducateurs selon différentes variables.*

VARIABLES.	RÉSULTATS.
<b>SEP à intervenir auprès des élèves PDA</b>	Psychoéducateurs > Psychologues pour concevoir un plan d'intervention, entraîner aux habiletés sociales, utiliser l'évaluation fonctionnelle, effectuer le suivi des interventions et aménager l'environnement.  Psychologues > Psychoéducateurs pour l'observation systématique et l'usage des échelles normalisées.
<b>SEP à exercer en contexte de rôle-conseil</b>	Psychoéducateurs > Psychologues pour l'observation et l'analyse des pratiques d'un enseignant.
<b>SEP à intervenir dans divers contextes et auprès de diverses clientèles d'élèves PDA</b>	Psychoéducateurs > Psychologues pour la réalisation du plan d'intervention.  Psychologues > Psychoéducateurs pour l'adaptation des interventions en fonction des besoins des élèves présentant des symptômes liés à la dépression, à la douance et à des difficultés d'apprentissage.
<b>Attitudes envers l'inclusion scolaire des élèves PDA</b>	Psychoéducateurs > Psychologues pour ajuster leurs interventions en lien avec leurs attitudes comportementales auprès des élèves PDA.
<b>Fréquence d'utilisation des moyens d'intervention</b>	Psychologues > Psychoéducateurs pour référer les élèves à un autre service et réaliser des évaluations diagnostiques.  Psychoéducateurs > Psychologues pour communiquer avec les parents et les partenaires, utiliser l'enseignement explicite et l'entraînement aux compétences socioémotionnelles, recourir à la réparation, aux fiches de suivi et à des systèmes d'émulation et consulter leurs pairs pour déterminer les moyens d'intervention.

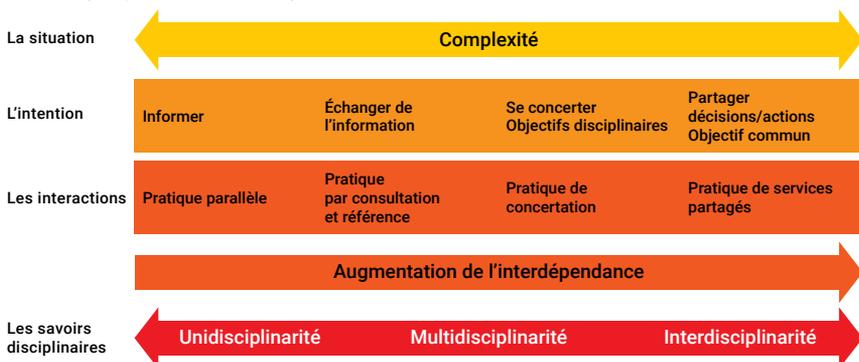
## Pistes d'action pour amorcer un changement

La collaboration interprofessionnelle repose sur une mise en commun des expertises et une concertation continue entre les professionnels, afin d'assurer une prise en charge cohérente et efficiente des besoins du milieu scolaire. Les effets positifs de la collaboration interprofessionnelle se traduisent par une optimisation de l'organisation du travail, une meilleure coordination des interventions et une réduction du dédoublement de tâches (Beaumont et al., 2010). D'ailleurs, la fréquence des échanges favorise une prise de décision plus éclairée, améliorant ainsi la pertinence et l'efficacité des pratiques professionnelles de l'équipe-école (Beaumont et al., 2010). En outre, l'adoption de pratiques collaboratives transforme l'environnement scolaire en atténuant les facteurs d'épuisement professionnel et en favorisant un climat de travail plus dynamique et mobilisateur (Herman et al., 2023 ; Rodríguez-Mantilla et Fernández-Díaz, 2017). La collaboration interprofessionnelle contribue également au bien-être des professionnels eux-mêmes, en réduisant le stress et le sentiment d'isolement, tout en favorisant une meilleure insertion professionnelle et une rétention accrue du personnel éducatif (Beaumont et al., 2010). Ainsi, en intégrant une approche interdisciplinaire fondée sur le partage des expertises, les milieux scolaires peuvent renforcer la qualité et la cohérence des services offerts aux élèves.

L'implantation de pratiques collaboratives en milieu scolaire nécessite des actions concrètes visant à renforcer les interactions entre les professionnels. Le *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux* (Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et en services sociaux [RCPI], 2023), illustré à la figure 1, permet de mettre en lumière les différents niveaux de pratiques collaboratives pouvant être déployés en milieu scolaire. Ce continuum met en évidence une progression allant d'une collaboration minimale, caractérisée par des échanges informels et un partage d'informations, à une collaboration pleinement intégrée, où les professionnels coordonnent de manière concertée leur intervention pour offrir un soutien global et cohérent aux élèves. Il établit aussi une distinction entre une pratique parallèle, qui repose sur l'expertise spécifique de chaque professionnel sans réelle interaction, et une pratique de services partagés, qui repose sur une prise de décision concertée entre les professionnels, l'élève, sa famille et son milieu communautaire, concernant un objectif commun et les actions à privilégier pour l'atteindre (Careau et al., 2018).

Figure 1.

*Le Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux (adapté du RCPI, 2023).*



## Conclusion

En bref, favoriser la réussite éducative des élèves et leur bien-être prend appui sur l'apport distinctif de ces deux professions. La mobilisation conjointe de l'expertise des psychologues et des psychoéducateurs est en effet cruciale pour répondre adéquatement aux besoins diversifiés des élèves PDA et soutenir le personnel scolaire qui les accompagne. Deux défis se dessinent pour y parvenir : 1) Accroître l'attractivité de la psychologie scolaire et la rétention des psychologues par une transformation de son rôle traditionnel en milieu scolaire et 2) Soutenir la mobilisation des compétences des psychoéducateurs en préservant la diversité des rôles et des tâches qui leur sont confiées. La complémentarité de ces ressources professionnelles permet d'éclairer les situations complexes sous différents angles et d'optimiser l'accompagnement offert en milieu scolaire. Pour renforcer cette collaboration, il est essentiel de promouvoir une culture de coopération au sein des établissements scolaires et de valoriser les compétences des psychologues et des psychoéducateurs. Cela implique une redéfinition de leurs rôles et une meilleure articulation de leurs compétences, favorisant une approche intégrée et concertée des services professionnels en milieu scolaire.

### MOTS-CLÉS :

psychoéducateur, psychologue, pratiques collaboratives, collaboration interprofessionnelle.

## BIBLIOGRAPHIE

- Beaumont, C., Lavoie, J. et Couture, C. (2010). *Les pratiques collaboratives en milieu scolaire : cadre de référence pour soutenir la formation*. Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). [https://crires.ulaval.ca/guide\\_sec\\_nouvelle\\_version.pdf](https://crires.ulaval.ca/guide_sec_nouvelle_version.pdf)
- Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziane, J., Paré, L., Desaulniers, M. et Museux, A.-C. (2018). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux – Guide explicatif*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI), Université Laval. [https://www.usherbrooke.ca/travail-social/fileadmin/sites/travail-social/espace-admin/Interpro/Module\\_3/Activite\\_1/10\\_Annexe\\_10\\_Continuumdespratiquesdecollaboration.pdf](https://www.usherbrooke.ca/travail-social/fileadmin/sites/travail-social/espace-admin/Interpro/Module_3/Activite_1/10_Annexe_10_Continuumdespratiquesdecollaboration.pdf)
- Daigle, S., Renou, M. et Bolduc, S. (2021). De la pratique traditionnelle à la pratique contemporaine de la psychoéducation. *Revue de psychoéducation*, 50(2), 183-203.
- Grou, C. (2018, septembre). *L'Ordre s'investit dans la réussite éducative des jeunes Québécois*. Ordre des psychologues du Québec. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/l-ordre-s-investit-dans-la-reussite-educative-des-jeunes-quebecois>
- Herman, K. C., Sebastian, J., Eddy, C. L. et Reinke, W. M. (2023). School leadership, climate, and professional isolation as predictors of special education teachers' stress and coping profiles. *Journal of Emotional & Behavioral Disorders*, 31(2), 120-131. <https://doi.org/10.1177/106342662211489>
- Montreuil, T. et Goguen, S. (2016). La psychologie scolaire au Québec Français – School psychology in French Quebec. *Canadian Journal of School Psychology*, 31(3), 219-234. <https://doi.org/10.1177/0829573516655003>
- Office des professions du Québec. (2012). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. Guide explicatif. Gouvernement du Québec. [https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Guides/2020-21\\_020\\_Guide-explicatif-sante-rh-26-08-2021.pdf](https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Guides/2020-21_020_Guide-explicatif-sante-rh-26-08-2021.pdf)
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). (2022). *Le psychoéducateur en milieu scolaire. Cadre de référence*. <https://ordrepqd.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/La-psychoeducation-en-milieu-scolaire.-Cadre-de-reference.pdf>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). (2024). *Rapport annuel 2023-2024*. [https://ordrepqd.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/RA\\_OPPQ\\_2023-2024\\_V3.pdf](https://ordrepqd.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/RA_OPPQ_2023-2024_V3.pdf)
- Ordre des psychologues du Québec et l'Association québécoise des psychologues scolaires. (2007). *Cadre de pratique des psychologues exerçant en milieu scolaire*. <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/pratique-milieu-scolaire/5285b830-19be-40f3-8846-c97a87e8e1db>
- Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et en services sociaux (RCPI). (2023). *Outil réflexif et pratique de CIP*. CIUSSS de la Capitale-Nationale. <https://www.ciuss-s-capitalnationale.gouv.qc.ca/sites/db/files/docs/ProfSante/RCPI/Outil-reflexif-Pratiques-CIP.pdf>
- Rodríguez-Mantilla, J. M. et Fernández-Díaz, J. (2017). The effect of interpersonal relationships on burnout syndrome in secondary education teachers. *Psicothema*, 29(3), 370-377. <https://doi.org/10.7334/psicothema2016.309>